



TALLOIRES

L A C D ' A N N E C Y

FRANCE

ARR.POL n° 33-2018

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M.GUILLOT, géologue conducteur des travaux de l'entreprise « Kaéna », en vue de réaliser des sondages sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès et le stationnement sur le parking Jean Excoffier :

ARRETE

Article 1 : Du jeudi 12 avril 2018 au vendredi 13 avril 2018, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur plusieurs secteurs du parking Jean Excoffier afin de permettre à l'entreprise «Kaéna» d'effectuer des sondages au pénétromètre pour le compte de la commune de Talloires-Montmin.

Article 2 : Du lundi 16 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur plusieurs secteurs du parking Jean Excoffier afin de permettre à l'entreprise «Kaéna» d'effectuer des zones de forage pour le compte de la commune de Talloires-Montmin.

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par les services techniques de la commune.

Article 4: Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à M.GUILLOT, entreprise « Kaéna»
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,

Le 05 avril 2018

Eveline DURET
Maire Adjointe

MAIRIE

